



INTERPOL



# PROJET INTÉGRÉ D'IDENTIFICATION DU LOCUTEUR (SIIP)

Identification du locuteur selon  
des critères élevés de protection  
de la vie privée

INTERPOL participe à un projet de recherche de quatre ans (de mai 2014 à avril 2018) sur les technologies d'identification du locuteur, financé par l'Union européenne et mené par un consortium international de 19 partenaires, parmi lesquels des utilisateurs finaux, des représentants du secteur privé et des universitaires. **Ce projet a été lancé en 2014, lors d'une réunion au Secrétariat général d'INTERPOL** qui rassemblait des représentants de services chargés de l'application de la loi, du monde universitaire et du secteur privé.

## Objectifs

Les partenaires du projet SIIP travaillent à la conception d'une technologie d'identification du locuteur à la pointe du progrès, qui aidera les services chargés de l'application de la loi à identifier la voix d'inconnus. Les voix enregistrées proviendront de différentes sources, notamment d'écoutes téléphoniques légales ou d'enregistrements effectués lors d'enquêtes judiciaires ou en lien avec le terrorisme, y compris sur les médias sociaux.

Le projet étudie les aspects opérationnels, techniques, scientifiques, juridiques et éthiques de l'identification du locuteur, qui constitue un domaine en pleine évolution. ►



Ce projet bénéficie du soutien financier du septième programme-cadre de recherche, de développement technologique et de démonstration de l'Union européenne (Convention de subvention N° 607784).

# PROJET INTÉGRÉ D'IDENTIFICATION DU LOCUTEUR

Afin de faciliter le travail de la police, le système SIIP comprendra les fonctionnalités suivantes :

- Reconnaissance vocale ;
- Détermination du sexe ;
- Détermination de l'âge ;
- Détermination de la langue et de l'accent ;
- Détection du clonage vocal.

L'objectif du projet SIIP est de mettre au point une technologie capable d'aider les services chargés de l'application de la loi à identifier rapidement la voix de suspects, puis à isoler des conversations présentant un intérêt dans des situations très diverses à l'aide de l'outil SIIP.

## Protection de la vie privée dès la conception

INTERPOL aura essentiellement pour rôle de veiller à ce que la technologie d'identification du locuteur réponde aux besoins opérationnels de l'application de la loi. Les aspects juridiques de cette technologie devront être pris en compte, de sorte qu'elle soit compatible avec les législations nationales existantes et qu'elle comporte des garanties concernant le respect de la vie privée et du Règlement d'INTERPOL sur le traitement des données.

## Utilité opérationnelle

Le projet SIIP constitue une occasion unique de créer une plateforme de test pour les technologies qui seront exploitées par les services chargés de l'application de la loi.

Du point de vue opérationnel, les techniques d'identification du locuteur, utilisées conjointement avec d'autres technologies biométriques telles que la reconnaissance d'empreintes digitales ou la reconnaissance faciale, ne pourront que renforcer les capacités d'investigation, dans la mesure où l'association de ces techniques facilitera les recherches dans les bases de données d'INTERPOL.

## Consultation des pays

Afin de mieux cerner les besoins de ses membres dans le domaine de l'identification du locuteur, INTERPOL a diffusé un questionnaire auprès de ses Bureaux centraux nationaux dans le monde entier. Une évaluation des besoins juridiques et opérationnels a été réalisée à partir des réponses envoyées par plus d'une centaine de pays, qui a conduit à l'élaboration d'un outil adapté aux exigences des services chargés de l'application de la loi. Les résultats de l'« Enquête d'INTERPOL sur le recours à l'identification du locuteur par les services chargés de l'application de la loi » ont été publiés dans la revue Forensic Science International en avril 2016<sup>1</sup>.

## Preuve de concept

Une démonstration de la version de test du système SIIP et de son intérêt pour l'identification du locuteur dans le cadre des enquêtes de police a été effectuée lors d'une preuve de concept organisée à l'école des Carabiniers à Rome, en juin 2016. Des policiers de plus d'une vingtaine de services chargés de l'application de la loi, des spécialistes de la police scientifique et des représentants du monde universitaire et du secteur privé ont pu se rendre compte des possibilités offertes par le système dans différentes situations. Pendant la démonstration, le système a isolé et recoupé avec succès des enregistrements vocaux individuels extraits des médias sociaux à l'aide d'identifiants clés, tels que le sexe, l'âge, la langue et l'accent.

## Test en conditions réelles

Le consortium SIIP a présenté le système SIIP dans le cadre d'un test en conditions réelles en mars 2017, à Lisbonne (Portugal). À cette occasion, les capacités innovantes du système SIIP et son intérêt pour le travail d'investigation ont été démontrés. Cet événement, qui a rassemblé plus de 130 chercheurs et experts dans le domaine de l'identification du locuteur, spécialistes de la police scientifique et enquêteurs de police d'une quarantaine de services chargés de l'application de la loi, a également suscité une discussion franche sur les défis et les aspects à prendre en compte pour concevoir un système d'identification du locuteur offrant des niveaux élevés de protection de la vie privée et ayant une vocation universelle. Un autre test en conditions réelles et une formation destinée aux utilisateurs finaux auront lieu en novembre 2017, au Secrétariat général d'INTERPOL. Des informations complémentaires à ce sujet et sur le projet SIIP sont disponibles sur le site Web du projet : [www.siip.eu](http://www.siip.eu).

1. DOI: <http://dx.doi.org/10.1016/j.forsciint.2016.03.044>



INTERPOL

### ► CONTACT

Unité Droit des technologies de l'information  
et de la communication (TIC)  
Bureau des Affaires juridiques  
200 Quai Charles de Gaulle  
69006 Lyon  
France  
Tel: +33 4 72 44 76 56  
E-mail: [siip@interpol.int](mailto:siip@interpol.int)

► [WWW.INTERPOL.INT](http://WWW.INTERPOL.INT)

